

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 82 033

Date d'envoi de convocation : 5 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240416-DEAF202482033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 16 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Frédérique VAUDRY (pouvoir à Christine DONNET), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI), Philippe DEHAYES (pouvoir à Claudine MABIRE).

Secrétaire de séance : Isabelle JULIEN

Objet : adoption d'une convention pour l'adhésion au Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'Octeville-sur-mer et ses habitants, d'adhérer au Centre local d'information et de coordination gérontologique ;

VU la convention transmise par le Centre communal d'action sociale du Havre portant sur l'adhésion au Centre local d'information et de coordination gérontologique ;

DECIDE :

- **D'autoriser le maire**, à signer la convention de partenariat entre le Centre communal d'action sociale du Havre et la commune d'Octeville-sur-Mer pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **De verser** la somme de 1 592 € au titre de 2024, conformément au calcul inscrit dans la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

~~Le Maire,~~
Olivier ROCHE

